

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(*PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL*)

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

N° de délibération : 25/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 18 septembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le lendemain.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 2 VOTANTS : 2
DATE DE LA CONVOCATION	19/09/2025
VOTE	POUR : 2 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Éric GUYOT, Gilles JACQUET

Monsieur Gilles JACQUET est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Modification de la demande de subvention organisation du colloque  
revitalisation centre-bourg**

Depuis 2015, le Pays accompagne les communes dans les opérations de revitalisation de leur centre-bourg, et depuis 2018 il a initié une démarche sur l'ensemble de son territoire, en complémentarité avec les dispositifs existants (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain...).

Ainsi, grâce à des financements de l'Europe et du Département, le Pays a pu accompagner 11 nouvelles communes dans l'émergence d'une démarche de revitalisation centre-bourg.

Après un premier colloque en 2023 pour faire un point d'étape sur cette démarche, et sur les bonnes pratiques à en tirer, le Pays, en partenariat avec la Ville de Nevers et Nevers Agglomération, a souhaité organiser une 2ème édition le 15 mai dernier.

Cette journée a visé à sensibiliser à travers des problématiques locales, les élus et agents des territoires avoisinants (invitation à échelle régionale et nationale pour les réseaux) à l'importance de politiques locales qui tendent à intégrer la question de l'attachement au territoire comme moteur de revitalisation des territoires ruraux. Un film documentaire a complété les différentes tables rondes et interventions. Des élus régionaux et départementaux, des représentants des intercommunalités, l'Association des Maires de France, la Banque des territoires et d'autres acteurs engagés y ont participé.

Il est proposé de modifier le plan de financement comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Financements</b>	
Prestation intervenants	7 873,80 €	Conseil Départemental	17 221,17 €
Frais de réception	1 632,66 €		
Conception film	12 020,00 €	Autofinancement	4 305,29 €
<b>Total</b>	<b>21 526,46 €</b>	<b>Total</b>	<b>21 526,46 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.

Le Président,  
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 25 septembre 2025**